

Création de zones de convivialité « Nature » (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : HALANZY – AIX-SUR-CLOIE (c) Descriptif : Création de zones de convivialité « Nature »	Fiche n° M-P3
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION DE ZONES DE CONVIVIALITÉ « NATURE »

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager des espaces de convivialité mettant en avant la nature. Il s'agit de mettre à disposition du public un espace de convivialité dans la nature et de sensibiliser, avec pédagogie, les visiteurs aux richesses naturelles du lieu.

Deux endroits sont envisagés :

- A Halanzy, à proximité Chemin Barolat (prochainement cyclo-piéton pour les riverains) vers Musson, sur le côté de la rue de Nickbas avec un espace tout proche d'un ruisseau et donc régulièrement humide. Il pourrait être intéressant d'y aménager une mare sans la rapprocher trop du ruisseau, afin d'éviter un envahissement lors d'inondations. Cet aménagement sera relativement léger avec la création d'éléments (artistiques ou autres) évoquant la nature. Dans cette zone, seuls de petits espaces appartiennent à la Ville d'Aubange, les autres terrains appartiennent à la Fabrique d'églises et à des propriétaires privés. Le projet se ferait en 2 phases, tout d'abord l'achat du terrain (ou échanges de parcelles) et ensuite l'aménagement de la zone.
- Près de la fontaine du Brull, qui se trouve sur le Chemin des cultivateurs à Aix-sur-Cloie. Elle est située à proximité d'une liaison de mobilité douce prévue entre Aix-sur-Cloie et Habergy. La zone devant la fontaine est un ancien étang remblayé où la zone d'accueil conviviale pourrait être installée (bancs, tables, barbecue). C'est une propriété communale où un panneau d'information sur le patrimoine lié à l'eau a été installé via l'action « Le Pays d'Arlon au fil de l'eau » du Contrat Rivière Semois Chiers. Le projet viserait également à rénover la fontaine. Enfin, la valorisation de la fontaine est un projet inscrit dans la liste des projets du Contrat Rivière Semois-Chiers, mais il n'y a pas de source de financement jusqu'à présent.

2. Justification du projet

Le besoin pour la population de lieux de convivialité extérieurs a été exprimé à maintes reprises lors des réunions d'information-consultation et durant les réunions de CLDR. Ce sont des espaces aménagés qui permettent aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de créer des liens. Un groupe de travail de la CLDR a abordé le sujet le 24 mai 2022.

Les effets multiplicateurs attendus avec la création de ces zones de convivialité « nature » sont multiples : renforcement du potentiel nature de la commune, le renforcement du dialogue et des rencontres, faciliter et encourager les déplacements doux, sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine local.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel	1.3 Faire connaître positivement la Commune via des opérations et la promotion touristiques
Objectif	2. Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages
Objectif opérationnel	2.1 Offrir des lieux de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants
Objectif	3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité
Objectif opérationnel	3.2 Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la mobilité douce, Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Éduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartiers, plantations et mobiliers ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines, sensibiliser la population à la biodiversité ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Impulser, dynamiser et coordonner des actions d'attractivité et de marketing territorial.